AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -5-4-66 490350

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92.06.25 et 92.26.94)

(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

Supplément N° 4 au Bulletin Technique N° 66 de Mars 1966 — 1966-9

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

Hoplocampe des Poires - Depuis le 15 mars des pontes ont été déposées sur 25% des fleurs et plus particulièrement sur les variétés à floraison précoce.

Actuellement, les éclosions sont générales. Il est donc nécessaire de traiter immédiatement avec une spécialité à base de H.C.H., de Lindane ou de Parathion à mesure que se fait la défloraison (Protection des Abeilles). Bien mouiller les organes floraux.

Ce traitement n'est conseillé que dans les vergers habituellement attaqués.

INFORMATIONS

Acariens - Les éclosions d'Araignées rouges(P.Ulmi) arrêtées par la période froide du 6 au 22 mars devraient reprendre avec le relèvement de la température et se généraliser au début d'avril.

Il est encore trop tôt pour intervenir contre les formes mobiles. Un prochain bulletin précisera la date du traitement.

COLZAS

Méligèthes - Les cultures de Colzas ont atteint dans l'ensemble un stade végétatif favorable aux attaques des Méligèthes.

Malgré le temps froid, les insectes sont présents dans les cultures abritées. Ils risquent de se disperser et de généraliser les dégâts dès que la température se relèvera.

Un traitement devrait donc être envisagé dès qu'un réchauffement se manifestera avec l'une des spécialités indiquées dans la note spéciale.

CULTURES LEGUMIERES

Mouche de l'oignon - Les sorties de Mouches importantes depuis le 20 mars risquent de donner des pontes abondantes au début d'avril.

En conséquence, procéder à l'enrobage des graines de Poireaux à semer en avril avec une spécialité à base de Diéthion ou de Carbophenothion à la dose de 60 grs de matière active par Kilogramme de graines.

Les Poireaux devant être repiqués seront préalablement trempés dans une solution des mêmes produits à la dose de 50 grs de Matière active pour 10 litres d'eau.

Bordeaux, le 29 Mars 1966

Le Contrôleur chargé des Avertissements — C. ROUSSEL

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux — J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX

196